

Quand la justice peine à protéger des enfants

La protection de l'enfance peut-elle mettre des enfants en danger ? Des familles confient leurs inquiétudes après des placements inadaptés.

Un ado dans la spirale des fugues

Le Département, la police, des avocats... Marie-Françoise ne sait plus où donner de la tête. Pierre (1), son ado de 16 ans, a encore disparu dans la nature. « **Il est dans une grande souffrance** », reconnaît cette mère quadragénaire.

Il y a deux ans, avec ses trois enfants, elle a fui le domicile conjugal où sévissait son mari, un ancien militaire marqué par ses missions, qui la battait et qui frappait également leur fils. Une année à tenter de canaliser ce garçon difficile. « **J'ai demandé au Département une aide éducative, retrace-t-elle. Je n'ai pas ressenti que l'on me soutenait.** »

Au bout d'une année, son fils demande à aller vivre chez son père, ce que le juge lui accorde. Mais, un an plus tard, en septembre dernier, le papa jette l'éponge. Il refuse de récupérer son garçon à la sortie du lycée. La gendarmerie prévient l'Aide sociale à l'enfance... La maman n'a pas le temps de se retourner. « **J'étais partie quatre jours au Portugal pour gérer un problème de succession. J'ai demandé à attendre deux jours.** » Mais Pierre est placé.

Appel au secours

Depuis, le juge s'est penché sur la situation. Et, surprise, la maman se retrouve pointée du doigt dans les éléments rapportés au magistrat. « **Les éducateurs ont interprété que j'avais rejeté mon fils.** » Ce qu'elle dément avec vigueur. Une investigation éducative est lancée. Elle vise également à savoir si cette femme protège bien sa fille de 5 ans. Celle qui a fui les coups de son mari se retrouve soudainement suspecte de carences éducatives.

Au foyer de l'Aiglon, à Angers, son adolescent inquiète alors qu'il n'avait jamais eu le moindre problème avec



L'adolescent enchaîne les fugues et les comportements de mise en danger. (photo d'illustration).

CRÉDIT PHOTO : ARCHIVES REUTERS

la justice avant. Mise en danger, consommation de stupéfiants, rapports d'incident... Il est visé par la plainte d'un éducateur après une altercation. « **Depuis le 21 septembre, il fait fugue sur fugue.** »

Fin octobre, au foyer, il avale huit antipsychotiques. Il est hospitalisé au CHU dans un état comateux. « **Un appel au secours ?** », interprète sa mère, qui évoque une « **non-assistance à personne en danger** ».

Depuis dimanche 4 novembre, Pierre a de nouveau fugué de son foyer. Une disparition que la justice ne jugerait pas encore inquiétante, contre toute attente. « **Je me bats pour mon fils**, raconte cette mère. **Mais je suis démunie.** » Une semaine sans nouvelle de son enfant. Son avocate a décidé d'écrire au procureur pour obtenir une intensification des investigations.

(1) Tous les prénoms des enfants ont été remplacés.

Un enfant de 8 ans dans un foyer d'ados

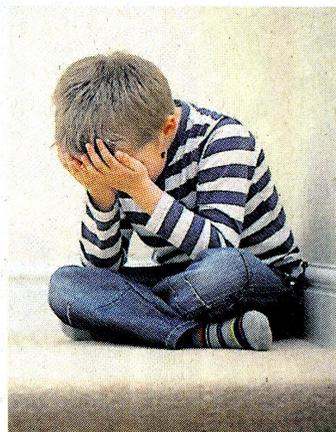
« **Quand je vois les conditions d'hébergement, c'est épouvantable.** » Une pointe de désespoir et de colère s'entend dans le ton d'Hubert et de Nathalie. Ce couple, grands-parents d'un petit Enzo (1), 8 ans, n'a de cesse de tirer la sonnette d'alarme. Comme quand leur fille, diagnostiquée psychotique dans son enfance, est devenue SDF et toxicomane. Ils sont intervenus et sont devenus tiers dignes de confiance. Le garçonnet est arrivé chez eux.

L'enfant change de toit en restant dans la famille. Avant d'être placé, en octobre 2017, pour un an. Il arrive au foyer la Clairière, à Cholet. Mais l'établissement passe sous le giron de l'Association de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ASEA) 49. Le petit se retrouve alors... au milieu d'adolescents.

Tentative de suicide à 8 ans

Une situation préoccupante. Évidemment, au milieu des grands, Enzo ne trouve pas sa place. Il est hospitalisé après être monté sur le toit du foyer, en menaçant de se jeter dans le vide. « **Ça se passait très mal** », note Nathalie. Les grands-parents sont privés de contact avec lui, pour privilégier la restauration du lien avec la mère, selon les éducateurs. « **Je préférerais le savoir dans ma famille qu'en difficulté dans un foyer** », vient, aujourd'hui, sa maman.

À la Clairière, on ne cache pas son inquiétude. Éducateur et chef de service ne comprennent pas pourquoi l'Aide sociale à l'enfance ne trouve pas un nouveau lieu d'accueil au garçonnet. Des interpellations reprises dans l'ordonnance de placement provisoire du 12 octobre dernier, qui confie pour une nouvelle année cet enfant au Département. « **De la mal-**



Le placement d'un enfant de 8 ans avec des ados inquiète (photo d'illustration). CRÉDIT PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

traitance institutionnelle », estime dans le même document l'avocate de la mère.

Les grands-parents n'ont obtenu le droit de le voir qu'à 1 h 30 à chaque période de vacances scolaires. « **On est complètement impuissants à protéger notre petit-fils** », estiment-ils. Depuis, Enzo a changé de foyer. Et de région. Il se retrouve dans le Sud-Ouest, dans un gîte pris en charge par une famille d'accueil. « **Il s'y trouve bien**, constate Nathalie, après une conversation téléphonique avec lui. **Je ne l'ai jamais senti aussi détendu.** » La preuve, pour cette grand-mère que la place de son petit-fils n'est pas dans un foyer.

Seule ombre au tableau : le petit garçon n'est plus scolarisé. Une situation qui perdurera tant qu'une solution locale n'aura pas été trouvée par le Département.

(1) Tous les prénoms des enfants ont été remplacés.

Des associations pas encore prêtes

Les problèmes de prise en charge des enfants et adolescents ne sont pas niés par le Département. « **Il y a des situations particulières, des cas difficiles et sensibles, dont je suis tenu régulièrement informé**, commente son président, le divers droite Christian Gillet. **Ça a toujours existé et nous y faisons face.** »

Antoine Danel, son directeur général adjoint en charge du développement social et de la solidarité ne dit pas autre chose. « **Si c'est le cas, ça n'est pas normal** », convient-il au sujet d'Enzo (1), déscolarisé depuis son placement dans un gîte familial dans le Sud-Ouest.

Avant cela, le petit garçon qui se retrouvait avec des adolescents, aurait fait l'objet d'une dérogation, comme une vingtaine de cas identifiés dans le département. « **On préfère les placer dans un lieu avec une tranche d'âge différente plutôt que de les laisser chez leurs parents** », assure Antoine Danel. « **Un scandale !** », peste un travailleur social, qui pointe une conséquence des appels à projet.

Selon des éducateurs expérimentés, « **il manque de places tout** ». Une situation incompréhensible. « **Les appels à projets devaient aboutir à une meilleure répartition.** » Mais, surprise : une bonne partie des candidats retenus ne sont pas prêts. « **Des associations acquièrent**

encore des maisons », reprend le directeur général adjoint. **D'autres ont des problèmes immobiliers ou des difficultés à recruter. Des aléas connus et maîtrisés** », insiste le haut fonctionnaire. Tout en promettant des ajustements prochains.

Maîtrisés ? Pas vraiment, si l'on se fie aux témoignages des familles et des professionnels. Un syndicaliste dénonce « **des éducateurs épuisés, des mesures qui ne peuvent pas être appliquées, une politique de réduction des coûts, un dysfonctionnement généralisé. Il y aura des conséquences sur les enfants** », prévient-il.

Tous les professionnels en conviennent : la situation n'est pas cantonnée au Maine-et-Loire. Fallait-il, dans ce contexte, rebattre les cartes des associations de la protection de l'enfance ? « **Tout cela n'a rien à voir avec l'appel à projets**, persiste le président Gillet. **Il nous permet de mieux faire face à une situation de plus en plus compliquée.** » Les familles partagent-elles cet optimisme ? Rien n'est moins sûr. Certaines évoquent la possibilité de déposer plainte contre le Département. « **Parfois, les décisions peuvent être mal comprises ou mal expliquées**, convient Antoine Danel. **L'erreur est humaine, mais nous n'avons pas le droit de l'erreur. Les erreurs peuvent parfois être fatales.** »